

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-95 du 4 avril 1974

chargeant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du Lundi 1er Avril 1974, le Capitaine Moriba DJIBRIL, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, assure l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence du Capitaine Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 avril 1974

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 8 - SGG 4 - Ministères 12 - IGF 1 - DI 2 - IAA-DCCT-CNI-IGF -
Gde Chang.-JORD 6 - SPD 2- DGP-DGAJL-INSAE 6 - CNR 4 -